



Appel d'offres Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération

« Comparaison des structures cantonales »

1. Contexte

Les enfants et adolescents placés en famille d'accueil y vivent pour des périodes plus ou moins longues. Cela s'explique par de multiples raisons. Les relations nourricières qui impliquent, outre les enfants placés en famille d'accueil, également leurs familles et familles d'accueil, des personnes de référence appartenant à leur environnement social, scolaire ou professionnel, des autorités et partiellement aussi des accompagnants socio-pédagogiques, sont tout aussi multiples. Il n'est pas rare que le placement en famille d'accueil représente un grand défi pour l'ensemble des personnes impliquées. Une attention toute particulière doit pour cette raison être portée aux relations nourricières et notamment aux enfants et adolescents placés en famille d'accueil, leurs chances de développement devant prendre ici une place centrale.

La Fondation Palatin a lancé le projet [«Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération»](#), qui a pour objectif d'améliorer durablement les conditions dans lesquelles les enfants et adolescents placés en famille d'accueil grandissent en Suisse. Pour ce faire, le projet veut développer systématiquement la recherche sur le placement familial en Suisse. Cela doit permettre de déterminer quelles conditions sont importantes pour garantir aux enfants et adolescents placés en famille d'accueil un bon développement, mais aussi des parcours de vie réussis. Il convient également d'élaborer des propositions concrètes pour le développement de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil en Suisse. Le projet a pour objectif :

1. d'élargir les connaissances, et par là la sécurité d'action dans le domaine de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil (générer des connaissances, créer des bases pour le transfert à la pratique),
2. de contribuer au renforcement des structures qui permettent une participation égalitaire des enfants placés en famille d'accueil dans tous les domaines de la vie et qui leur garantissent la meilleure protection possible, et
3. d'améliorer la compréhension des relations nourricières dans la société.

Pour relever de manière systématique les besoins de recherche en Suisse, la Fondation Palatin a mandaté [une analyse](#) qui relève les lacunes de recherche pertinentes dans le domaine du placement familial. Elle a été réalisée par l'association spécialisée PACH, Enfants placés en famille d'accueil et adoptés Suisse, et l'association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée INTEGRAS. Sur la base de cette analyse, le Prof. Dr. Klaus Wolf a élaboré [une vue d'ensemble](#) des projets de recherche nécessaires et opportuns, parmi lesquels le groupe de projet Recherche & Développement (groupe de projet R & D) a sélectionné des champs thématiques pour un appel d'offres à trois projets de recherche.

Le présent appel d'offres porte sur le projet de recherche Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération – « Comparaison des structures cantonales ».

2. Situation de départ

Le fédéralisme, les différentes communautés linguistiques et la diversité des réglementations à l'échelle cantonale en Suisse ouvrent pour la recherche des options particulièrement intéressantes pour des comparaisons structurelles. Elles permettent de relever des interdépendances entre les bases légales et les aides à la mise en oeuvre cantonales, les prestations financières pour les familles d'accueil et pour les organisations qui les accompagnent, mais aussi entre programmes d'accompagnement des relations nourricières d'une part et répercussions sur les familles d'accueil et les enfants placés en famille d'accueil d'autre part. Les pratiques et philosophies de placement - placement en foyer ou placement familial, mais aussi placements volontaires ou ordonnés par les autorités - peuvent également faire l'objet de comparaisons.

On peut s'attendre ici à de nouvelles découvertes sur les interactions entre structure réglementaire, administrative et organisationnelle d'une part, et critères de qualité de fond directement pertinents pour le succès de la relation nourricière d'autre part. Les résultats doivent servir au futur développement de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil en Suisse et fournir aux responsables politiques des outils d'orientation multiples pour leurs décisions. Des indications sur un possible besoin de révision de la législation fédérale sont attendues également.

3. Champ de recherche et objectifs

Une étude comparative des structures, bases légales et modalités de financement cantonales - et en partie également communales - organisées de façon hétérogène, sur leur mise en oeuvre dans la pratique et leurs conséquences sur les personnes impliquées dans la relation nourricière doit être réalisée. Elle doit concerner aussi bien les relations nourricières ordonnées par les autorités que le placement volontaire. La recherche ne doit pas consister en une description exhaustive, mais en une sélection contrastive et une analyse de caractéristiques structurelles. La sélection devra prendre en considération l'ensemble des trois régions linguistiques.

Les éléments suivants pourront être pris en compte pour la sélection contrastive :

- Configuration des bases réglementaires et aides à la mise en oeuvre cantonales (directives, lignes directrices, recommandations)
- Organisation de l'autorisation et de la surveillance (par ex. entités compétentes, procédures)
- Organisation de l'accompagnement des relations nourricières (par ex. avec ou sans organisations de placement familial, OPF)
- Financement des relations nourricières et des prestations de soutien sous-jacentes (par ex. organismes payeurs, montant des prestations pour les différentes formes de placement et différentes prestations de soutien, réglementations et compétences)
- Mise en oeuvre de la directive fédérale relative à la personne de confiance (par ex. compétences, réglementations, pratique concrète)
- Mise en oeuvre de l'examen de la représentation procédurale prévue par législation fédérale (pratique concrète, date de l'examen, etc.)
- Interactions entre protection de l'enfant et aide aux enfants placés en famille d'accueil (par ex. APEA et tribunaux, autorités de surveillance et d'autorisation, curateurs et curatrices, prestataires privés tels que OPF)

- Réglementations relatives à la préparation, formation de base et formation continue des parents nourriciers (par ex. financement, rôle des prestataires privés comme OPF, accords de prestations)
- Réglementations relatives à l'organisation et à l'accompagnement des transitions (par ex. financement, retour dans la famille d'origine, transfert, accession à la majorité, etc.)

Les conséquences pour la relation nourricière (enfants et autres membres de la famille d'origine et de la famille d'accueil) peuvent être relevées à l'aide des éléments suivants:

- Succès dans la recherche d'une famille d'accueil adaptée pour un enfant donné, notamment et aussi avec des profils spécifiques (y compris par ex.: famille d'accueil apparentée, famille d'accueil pour des enfants avec handicap, mineurs non-accompagnés, placement familial de courte durée, familles relais)
- Stabilité des relations nourricières, chances, et gestion de crise constructive
- Satisfaction des enfants et adolescents placés en famille d'accueil
- Satisfaction des parents nourriciers (et des éventuels autres membres de la famille d'accueil)
- Satisfaction des parents et des autres membres de la famille d'origine
- Efficacité de la protection de l'enfant
- Réussite des transitions

On attend de l'analyse des interdépendances entre caractéristiques structurelles et réussite des relations nourricières des propositions réalisables pour le futur développement de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil en Suisse.

4. Questionnements

Il devra être répondu de façon détaillée aux questions suivantes :

1. Comment peut-on établir une typologie des systèmes cantonaux de placement d'enfants en famille d'accueil en lien avec les éléments mentionnés au point 3 ?
 - a. Y a-t-il éventuellement d'autres éléments structurels centraux à prendre en compte pour cette typologie ?
 - b. Comment décrire les différentes formes de systèmes de placement d'enfants en famille d'accueil en s'aidant de cantons choisis ?
2. Comment l'aide aux enfants placés en famille d'accueil s'inscrit-elle dans l'ensemble de l'aide aux enfants et à la jeunesse ? Quelles différences et quels points communs relève-t-on entre placements en famille d'accueil ordonnés et placements volontaires ?
3. Quelles sont les philosophies du placement mises en oeuvre dans les cantons choisis concernant le placement en foyer ou en famille d'accueil et les placements en famille d'accueil volontaires ou ordonnés ? Quelles en sont les conséquences pour les personnes touchées ?
4. Quelles sont les conséquences des différentes caractéristiques structurelles des systèmes de placement d'enfants en famille d'accueil sur la réussite des relations nourricières ?

- a. Quelles sont les conséquences des différentes formes d'autorisation et de surveillance sur la réussite des relations nourricières ?
 - b. Quelles sont les conséquences des différents financements et différentes prestations de soutien sur la réussite des relations nourricières ?
 - c. Quelles sont les conséquences des différentes pratiques en matière de préparation, formation de base et formation continue, mais aussi d'accompagnement des parents nourriciers sur la réussite des relations nourricières ?
 - d. Y a-t-il d'autres caractéristiques structurelles qui ont une influence notable sur la réussite des relations nourricières ?
5. Comment les transitions - en particulier le retour dans la famille d'origine, transferts et accession à la majorité - sont-elles organisées, accompagnées et financées ?
6. Quelles réglementations et procédures spécifiques les cantons mettent-ils en oeuvre pour
- a. garantir la participation des enfants placés en famille d'accueil ?
 - b. évaluer la satisfaction des enfants placés en famille d'accueil ?
 - c. protéger les enfants placés en famille d'accueil de tout risque de violence physique ou psychique, négligence, exploitation ou violence sexualisée ?
7. Que peut-on déduire de l'ensemble des résultats en ce qui concerne:
- a. les différences entre placement familial ordonné par les autorités et placement volontaire ?
 - b. les caractéristiques structurelles qui sont particulièrement pertinentes pour la réussite des relations nourricières ?
 - c. l'amélioration durable de l'aide aux enfants placés en famille d'accueil ?
 - d. le possible besoin de révision de la législation fédérale ?

5. Approche méthodologique

Les soumissionnaires choisiront pour répondre aux divers questionnements des méthodes scientifiques adaptées, qu'ils détailleront dans leurs offres. Sont attendus :

- des entretiens avec des experts et des enquêtes menées auprès des actrices et acteurs impliqués dans la relation nourricière.
- des recherches bibliographiques, analyses de documents et le cas échéant recherches internet fondées scientifiquement, ainsi qu'une prise de position sur les projets de recherche achevés et en cours (PFN 76 et autres).

Les soumissionnaires indiqueront quelle sera leur démarche pour accéder au champ thématique, de quelles expériences préalables ils disposent sur le sujet et comment ils protégeront les droits individuels des personnes interrogées.

La mission couvre les trois régions linguistiques (D,F,I) de Suisse. Les soumissionnaires devront donc veiller à remplir leur contrat en prenant en considération l'ensemble de la Suisse (par ex. entretiens avec des experts, consultation de documents dans les trois langues nationales). Les candidats devront disposer des compétences requises, ou encore conclure des collaborations adéquates avec des partenaires.

6. Intégration des résultats au projet global

Le projet est mandaté par la Fondation Palatin, qui a fait appel au groupe de projet R&D pour accompagner le projet. Pour plus d'informations sur le groupe de projet R&D : <https://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/groupe-de-projet/>.

Les résultats de recherche devront être présentés et proposés à la discussion dans le cadre de divers événements et divers groupes de dialogue avec différents publics cibles (cf. également chapitre 8). Les soumissionnaires sont donc invités à :

- réaliser, d'une part, un échelonnement du traitement des questions de recherche et
- présenter, d'autre part, des propositions pour l'organisation de la communication des résultats de recherche dans le cadre de ces événements et groupes de dialogue.

La communication et la discussion des résultats font partie de l'offre. Des services de traduction pour les événements seront pris en charge par le mandataire. Les groupes de dialogue seront menés parallèlement en langue allemande et française. Il ne sera pas fait appel dans ce cadre à des services de traduction.

7. Produits de la mission

Les résultats seront consignés sous forme de rapports intermédiaires à présenter au 30 septembre de chaque année. Enfin, le rapport final sera remis au 31 août 2023 au groupe de projet R&D.

Il est attendu également des chercheuses et chercheurs qu'ils mettent en forme de manière adéquate leurs résultats pour qu'ils puissent être présentés et discutés dans le cadre d'événements avec divers publics cibles. Parmi ces événements figurent des groupes de dialogue avec des enfants et adolescents placés en famille d'accueil, parents et parents nourriciers, mais aussi des événements s'adressant à des groupes cibles choisis, avec des représentants de l'administration, du monde scientifique et de la pratique. Vous trouverez des indications à ce sujet dans la planification générale du groupe de projet R&D, en annexe.

Tous les produits de la mission devront être rédigés - et présentés - en langue allemande ou en langue française.

8. Calendrier

Délai pour la soumission des offres (D ou F) sous forme électronique	16 octobre 2020
Passation de commande et conclusion du contrat	décembre 2020 – janvier 2021
Délais pour les rapports intermédiaires	30 septembre 2021 30 septembre 2022
Présentation et discussion des résultats intermédiaires lors d'un événement grand public	automne 2021
Présentation et discussion des résultats intermédiaires lors de trois événements différents sur une demi-journée a. Hautes-écoles b. Administrations cantonales c. Représentants aide aux enfants placés en famille d'accueil et organisations à but non lucratif	automne 2022
Présentation et discussion de résultats intermédiaires et résultats finaux choisis lors de trois groupes de dialogue «enfants placés en famille d'accueil», «parents» et «parents nourriciers», menés en langue allemande ainsi que française.	à définir
Délai pour le rapport final	31 août 2023
Présentation et discussion des résultats finaux lors de l'événement de clôture grand public	automne 2023

9. Plafond des dépenses

Il est prévu pour la réalisation du contrat un budget global de CHF 400 000, TVA et dépenses comprises. Les dispositions contractuelles prévoient des tranches de paiement annuelles.

10. Exigences imposées pour les offres

Les offres devront inclure, sur 8 pages maximum, des indications sur les points suivants:

- Concept détaillé de la démarche
- Calendrier incluant des indications sur les étapes et jalons du projet
- Ventilation des coûts
- Composition de l'équipe de recherche
- Informations sur les compétences linguistiques relatives aux régions de Suisse

- Propositions relatives à la communication des résultats dans le cadre d'événements et de groupes de dialogue
- Perspective sur de possibles études complémentaires

11. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées en vertu des critères suivants :

- **Qualité scientifique** de présentation, choix méthodologique, cohérence, originalité et autonomie, réflexion critique sur la mission, qualification équipe de recherche
- **Faisabilité** relativement à l'accès au champ de recherche, calendrier, ressources spécialisées et matérielles, insertion institutionnelle, expériences préalables et propositions sur la communication des résultats
- **Adéquation** relative à l'appel d'offre, différenciation par rapport à d'autres études et projets, composition équipe de recherche, couverture linguistique, perspective d'ancrage du point fort de recherche et idées pour des études complémentaires

12. Contact

Les offres, rédigées en allemand ou en français, devront être adressées avant le 16 octobre 2020 sous forme électronique à l'adresse indiquée ci-dessous. Un résumé dans (respectivement) l'autre langue nationale est souhaité.

Merci d'adresser vos questions par mail à projekte@palatin.ch. Nous publierons les questions reçues et nos réponses à compter du 17 août 2020 sous <https://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/questions-et-reponses/>.

Contact pour tout renseignement et pour la soumission des offres, à compter du 17 août 2020 :

Judith Bühler
Direction de projet Fondation Palatin
projekte@palatin.ch
Tel. 079 623 89 45

13. Informations complémentaires

Vous trouverez des informations complémentaires sur le projet « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération » sous : <https://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/>

Les documents suivants, entre autres, peuvent être téléchargés depuis notre page web :

- [PACH et INTEGRAS, Besoin de recherche dans le domaine du placement d'enfants en famille d'accueil en Suisse, élaboré sur mandat de la Fondation Palatin, Bâle 2020/f](#)
- [Wolf Klaus, Rapport sur les objectifs de recherche, élaboré sur mandat de la Fondation Palatin, Bâle 2020/f](#)